

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 14 Octobre 2019.**

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 14 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Étaient Présents :**

23

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMIETTE – M. SOILHI – Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER - K. OUKBI.

**Absents Excusés Représentés :**

7

A. ZERKAL représenté par D. ATIG – A. QAROUACH représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par S. LAATIRISS – G. BAGAVANE représenté par C. TAWAB KEBAY – T. DIAWARA représentée par Y. BOUKANTAR – S. RAKOUB représentée par F. OGBI – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

**Absents :**

5

L. HERGAUX – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

**Délibération N° DEL – 2019 - 0121 :** « *Adoption et signature d'une convention avec l'Éducation Nationale pour le financement du projet « petit déjeuner ».* »

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n ° 2018-1355 du 28 décembre 2018 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n ° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, ayant programmé les crédits nécessaires au financement de l'opération des petits déjeuners,

**Vu** la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, et en particulier son engagement N°2 visant à « garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants »,

**Vu** sa délibération n° 2019-0073 adoptée en séance du conseil municipal du 24 juin 2019, validant la candidature de la ville de Grigny au dispositif des Cités éducatives,

**Considérant** l'intérêt majeur lié à la promotion de la santé à l'école, au bien-être des élèves et à la nécessité de renforcer l'éducation à l'hygiène alimentaire dans un environnement qui favorise le climat de confiance,

DEL – 2019 - 0121

**Considérant** le bilan très favorable de la première expérimentation menée de distribution de petits déjeuners dans une école de la ville du 16/04/19 au 05/07/19, et l'intérêt de poursuivre le déploiement de cette action sur les autres écoles maternelles de la ville,

**Vu** le projet de convention à intervenir entre la Ville et l'Éducation nationale afin de convenir des termes du partenariat à mettre en œuvre afin de garantir le succès de cette opération,

**Délibère et,**

**Approuve** les termes de la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » avec le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période allant de la fin de l'année scolaire 2018/2019 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019 / 2020,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,

**Dit** que les dépenses et les recettes de l'opération seront inscrites aux chapitres concernés du budget communal.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : *A l'unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

18 OCT. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 18 OCT. 2019